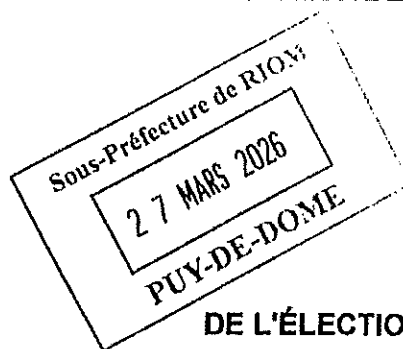


**DÉLIBÉRATION DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE SUR SON FONCTIONNEMENT
DANS LA COMMUNE D'ESPINASSE**



SÉANCE DU 17 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL

**DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS DE LA
DÉLÉGATION SPÉCIALE**

L'an deux mille vingt six, le dix-sept du mois de mars à quinze heures, en application des articles L.2121-35 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni la délégation spéciale de la commune d'Espinasse.

Étaient présents les membres de la délégation spéciale suivants :

- Monsieur SISCO Patrick ;
- Monsieur VIGNAL Jean-Louis ;
- Monsieur BREGEON René ;

1. Installation des membres de la délégation spéciale

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Pascale RODRIGO, Sous-Préfète de RIOM, qui a déclaré les membres de la délégation spéciale cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur BREGEON René a été désigné en qualité de secrétaire par la délégation spéciale.

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

La Sous-Préfète de RIOM a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres de la délégation spéciale, a dénombré 3 membres de la délégation spéciale présents.

Elle a ensuite invité la délégation spéciale à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2121-35 et suivants du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de la délégation spéciale. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Résultats du scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote. 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 3
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]. 3
- e. Majorité absolue. 2

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES DÉLÉGUÉS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREGEON René	0	Zéro
SISCO Patrick	3	Trois
VIGNAL Jean-Louis	0	Zéro

2.3. Proclamation de l'élection du président de la délégation spéciale

M. SISCO Patrick a été proclamé président de la délégation spéciale et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vices-Présidents de la délégation spéciale

M. VIGNAL Jean-Louis a été proclamé 1^{er} vice-président de la délégation spéciale en charge de

- Officier de l'Etat Civil,
- Responsable des affaires sociales, scolaires et culturelles,
- Gestion et suivi du personnel communal,

recevant délégation de signature.

M. BREGEON René a été proclamé 2^{ème} vice-président de la délégation spéciale en charge de

- Officier de l'Etat Civil,
- Responsable de la voirie et de la propreté de la Commune,
- Suivi des travaux de voirie et chemin ruraux avec l'aide de l'employé communal,

recevant délégation de signature.

4. Délégations de fonctions et signatures aux vices-présidents

A l'issue de cette séance, un arrêté portant délégation de fonction aux vices-présidents sera pris.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 mars 2026 à seize heures.

Signataires :

SISCO Patrick

VIGNAL Jean-Louis

BREGEON René

